



Paris, le 19 Avril 2013

## 4<sup>ème</sup> Réunion Mensuelle avec le DG de l'EPA-VNF

La délégation **Force Ouvrière** était composée de Jean HEDOU (Secrétaire général FEETS-FO), Joël LAINE (DT Nord-Pas-de-Calais), Dominique SCHIRMER (DT Nord-Est), Martine SIMON (DT Nord-Est)

Cette journée du 18 avril 2013 est divisée en deux parties d'une demi-journée dont l'ordre du jour est le suivant :

Le matin de 09H30 à 13H00

- **Point 1** : Tableau de suivi des actions,
- **Point 2** : Projet d'accord sur les moyens syndicaux,
- **Point 3** : Désignation des délégués syndicaux
- **Point 4** : Bilan des élections CAP du 9 avril
- **Point 5** : Questions diverses,

L'après-midi de 14H30 à 17H00

- **Point 6** : Projet de décret relatif au Comité Technique Unique (CT-U), aux comités techniques de proximité, aux délégués du personnel et à la représentation syndicale.

## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION

**Avis sur Cr du 21 mars 2013** : Pas d'observation de la part de **Force Ouvrière**.

### **Point n°1 : Tableau de suivi des actions:**

- Opérationnel en ce qui concerne les fiches de paie :

Comme validé lors de la dernière réunion, une fiche pratique a été jointe à la fiche de paie mars (il est impératif que vous retourniez cette fiche avec votre adresse si elle ne correspond pas à celle mentionnée sur la fiche de paie), en fonction des retours le 1<sup>er</sup> envoi de la fiche de paie au domicile des personnels pourrait intervenir en Mai ou au maximum en Juin

**Force Ouvrière**, soulève des problèmes de versements des salaires et primes pour certain personnel

**VNF** : Il s'agit de petits problèmes entre service proximité/PSI qui sont traités et réglés rapidement, il peut exister quelque cas rares plus difficile à traiter

**Force Ouvrière** demande concernant les retenues salaires **quelle qu'en** soit la cause, que l'agent soit directement prévenu et à priori, afin qu'il puisse négocier le remboursement (exemple un OPA s'est vu versé 8 fois son salaire).

**VNF** : Il n'y a pas de remontée des DT actuellement signalant des problèmes, elles seront interpellées lors de la réunion prévue la semaine prochaine.

**Force Ouvrière** vous recommande d'être vigilant et de bien vérifier vos salaires

**Force Ouvrière** prend acte de la signature de la convention avec la FNASCE pour les personnels de droit public et réclame que le même type de convention soit signée pour le CGCV, afin de maintenir les droits acquis (mise à disposition des personnels, subvention, accès au séjour vacances pour les enfants, ...)

**VNF** : Une rencontre avec les responsables du CGCV, s'est tenue, tous les points de l'organisation des séjours des enfants ont été vus et ne posent aucun problème.

Pour les mises à disposition le Directeur Général donnera une réponse écrite en début de semaine, mais en principe il n'y aura pas de remise en cause de ces mises à disposition.

Point d'information VNF, sur les CDD droit privé la régularisation des dossiers prend plus de temps que prévu la transformation des contrats CDD en CDI est annoncée pour septembre.

**Force Ouvrière** demande où en est le processus de recrutement au vue des engagements pris lors des précédentes réunions à savoir le recrutement au titre de 2013 pour combler les postes vacants et les départs en retraite (81 dont 25 OPA), **Force Ouvrière** exige le recrutement d'OPA sur les postes d'OPA.

Le Directeur Général de VNF, compte honorer ses engagements sur les recrutements toutefois concernant plus particulièrement les OPA, il signale qu'il n'est pas maître du dossier, et qu'il attend tout autant que nous l'arbitrage ministériel. En cas de continuité de blocage de ce dossier, une décision devra être prise sur quel recrutement faire courant juin.

**Force Ouvrière** questionne le DG sur les propositions de promotion faite au sein de l'EPA, et rappelle que les règles de gestion ministérielles s'appliquent pour les personnels en PNA, et qu'il ne doit pas avoir une gestion interne à l'EPA qui serait contraire aux intérêts des personnels

Le Directeur Général a pris pour principe de ne pas proposer plus **que** ce que la réglementation prévoit (« liste d'attente »), les propositions ont été vues avec les directeurs. Il l'assume complètement et propose de diffuser la liste retenue aux membres du CT. et d'en discuter lors du prochain CT.

**Force Ouvrière** demande le maintien d'une liste « complémentaire » pour ne pas perdre de promotion au sein de l'EPA-VNF.

Le Directeur Général suite à notre intervention, va en discuter avec le Ministère et prendra sa décision.

**Force Ouvrière** souligne les problèmes récurrents en ce qui concerne les impayés 2012

**VNF** : concernant les crédits sociaux, il y aura une demande de réquisition faite par le comptable pour régler cette situation qui perdure (non paiement des prestations par le ministère sur l'exercice 2012). Il sera demandé une régularisation budgétaire de la part du ministère sur l'EPRD de juin

**Force Ouvrière** observe qu'il est impossible d'obtenir actuellement un prêt social de la part du CAS

**VNF** : une convention doit être signée avec le CAS pour continuer à fonctionner comme par le passé avec le Ministère.

**Force Ouvrière** demande si l'EPA –VNF a intégré la gestion des Compte épargne temps des personnels (paiement des jours stockés).

**VNF** : la gestion des Compte épargne temps est Intégrée dans la base forfaitaire délivrée par le ministère à VNF ; les engagements envers les personnels seront tenus.

Point d'information VNF Les Déclarations de revenus ont été adressées aux personnels ; en ce qui concerne la DT du Bassin de la Seine il a été constaté des erreurs dans les montants, une vérification sera faite.

Prise en compte de Journée intempérie du 12 Mars 2013.

La note du DG est distribuée en séance indiquant que les personnels devront prendre congé ou récupérer sur des heures supplémentaires ou crédit d'heures ; cette décision a été prise par le COMEX.

**Force Ouvrière** s'insurge d'une telle position du DG, alors que le préfet du nord représentant l'État, a signifié aux citoyens de ne pas prendre la route.

Le DG va se renseigner sur les pratiques instaurées dans la région Nord Pas de Calais , il rendra sa décision lors de la prochaine réunion (16 mai)

## **Point n°2 : Projet d'accord sur les moyens syndicaux,**

Le groupe de travail moyens syndicaux (OS/VNF) s'est réuni à deux reprises : à l'issue de celles-ci un projet d'accord est soumis pour approbation.

Jean Hédou, Secrétaire général de la FEETS-FO, souligne le travail fait par VNF, toutefois beaucoup de points sont encore à éclaircir. Entre autre, l'accord proposé ne peut pas être plus restrictif que l'existant, les acquis syndicaux doivent être conservés tant pour les personnels de droit privé que de droit public.

Le Directeur Général aimerait signer cet accord avant le mois de Mai et voudrait que l'on sorte de la réunion avec de réelles avancées.

Après un échange sur les points fondamentaux le DG propose la rédaction d'une note soumise aux OS, Le groupe de travail moyens syndicaux se réunira le 02 mai pour travailler sur le projet d'accord qui devrait être soumis à la prochaine réunion DG/OS du 16 mai.

Point d'information VNF le Matériel pour les représentants et délégués syndicaux est en cours d'acquisition.

## **Point n°3 : Désignation des délégués syndicaux**

Sujet reporté

#### **Point n°4 : Bilan des élections CAP du 9 avril**

**Force Ouvrière** souligne le bon déroulement des élections du 9 avril 2013, toutefois souhaite que pour l'organisation des prochaines élections, que VNF prévoit un délai plus important : les instructions peuvent être préparées 4 à 6 mois à l'avance.

#### **Point n°5 : Questions diverses :**

**VNF**, Dans le cadre de sa mission (maison éclusière, véhicule de service), M.MONTAIGNE sera invité lors de la prochaine réunion.

#### **Point n°6 : Projet de décret relatif au Comité Technique Unique (CT-U), aux comités techniques de proximité, aux délégués du personnel et à la représentation syndicale.**

Participation des représentants du ministère

Point d'information sur les décrets :

Décret Conseil d'Administration, les corrections ont été apportées, il va être transmis au Conseil d'État pour avis, le DG s'engage à le diffuser en parallèle aux OS pour observations

Décret Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail -Unifié, celui-ci a été présenté en groupe d'échange le 30 Avril il devrait être présenté au CTM de juin

Projet de décret relatif au Comité Technique Unique (CT-U), aux comités techniques de proximité, aux délégués du personnel et à la représentation syndicale.

Ce Projet de décret est décliné en 3 chapitres et 59 articles :

Chapitre 1 Comité technique unique décomposé en 3 formations (EPA-VNF)

Comité technique unique en formation plénière

Comité technique unique en formation représentant les agents de droit public

Comité technique unique en formation représentant les agents de droit privé

Chapitre 2 Comité technique de proximité (direction territoriale)

Chapitre 3 Représentation syndicale

**Force Ouvrière**, dès la lecture des premiers articles, a souligné la complexité et l'interprétation de ceux-ci, de plus l'intégralité des compétences des instances existantes Comité Technique et Comité d'Entreprise ne sont pas reprises.

**Force Ouvrière** rejette ce projet.

Le DG souhaite faire une lecture du document et recueillir les avis de chaque OS.

Des représentants du ministère étant présents les OS concèdent à cette lecture, ce qui permet de lister les nombreux points d'achoppements nonobstant la refonte globale du texte.

Le DG propose d'avoir un avis technique (Conseil d'État) préalable sur le texte, cette solution est acceptée par les OS.